



## Règlement du Grand Prix

UGolf de Sénart  
Route de Villepecle  
91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY  
Tél. : 01 64 75 40 60  
[www.jouer.golf/senart](http://www.jouer.golf/senart) / [contact.senart@ugolf.eu](mailto:contact.senart@ugolf.eu)

### RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE (Épreuve non-fumeur)

#### **TERRAIN**

L'épreuve se déroulera sur le parcours du UGOLF de Sénart le Samedi 20 et Dimanche 21 Septembre 2025.

#### **FORME DE JEU**

Stroke-play brut 36 trous sur 2 tours, 18 trous par jour.

#### **ÉPREUVE OUVERTE À**

- Aux licenciés de la Fédération Française de Golf et s'étant acquitté du « droit de jeu fédéral » de 40€ valide à date de clôture des inscriptions ou aux licenciés d'une Fédération étrangère reconnue
- étant à jour de ses droits d'engagement à tous les Grand Prix
- remplissant tous les critères sportifs d'inscription
- répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024 attestant avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

La licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé et le droit de jeu fédéral doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

Une tenue correcte est exigée durant l'épreuve. A ce titre les blue jeans, les joggings ainsi que les tee-shirt sans col ne sont pas autorisés.



## **SÉRIES ET CATÉGORIES SPORTIVES**

Une série Messieurs. Index limité à 8,4 (Repère Blanc)

Une série Dames. Index limité à 11,4 (Repère Bleu)

## **INSCRIPTION**

La date limite d'inscription est fixée au Samedi 6 Septembre 2025 à 18h00 sur la plateforme.

La liste des joueurs retenus sera publiée le Mercredi 10 Septembre 2025 sur internet.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs et/ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs/Pros. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

## **Liste d'attente**

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

## **Champ des joueurs :**

*L'index pris en compte sera celui figurant dans le logiciel fédéral "RMS" le jour de la clôture des inscriptions.*

Le champs de 120 joueurs comportera 33 dames minimum et 12 WC maximum

**Droits d'engagement :** (Reconnaissance du parcours le vendredi 19 septembre)

- 80€ pour les joueurs extérieurs
- 60€ pour les abonnés UGOLF non Membre AS Sénart
- 40€ pour les abonnés UGOLF Membre AS Sénart
- Moins de 24 ans : 40€

## **Forfait (Scratch) :**

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le Club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés et ce jusqu'à la date limite du 12 septembre. Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix suivants. Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix, doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix suivants des refus à notifier.

## **Tirage des départs et cadence de jeu**

- Les heures de départs seront disponibles sur le site internet du Golf et de la Fédération Française de Golf : le vendredi 19 septembre 2025 à partir 12h00.

L'intervalle des départs est de 10 minutes.



Premier tour : La liste d'entrée par ordre croissant d'index est découpée en 4 blocs (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Les départs se font dans l'ordre suivant : Bloc 2 / Bloc 1 / Bloc 3 / Bloc 4

Deuxième tour : premier départ dans l'ordre inverse des résultats.

Les départs seront disponibles sur le site du golf ainsi que sur le site internet de la FFGolf

Les départs pour les dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

### **MARQUES DE DÉPARTS**

Messieurs : Repère 3 Marques Blanches – Par 71, SSS 70.5

Dames : Repère 5 Marques Bleues – Par 71, SSS 71.4

### **DÉPARTAGE DES EX ÆQUO**

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou, sur les trous 10, 11, 9. En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Pour les autres places, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou. (classement RMS)

### **PRIX**

Les 3 premiers Prix Messieurs en brut seront récompensés.

Les 2 premiers Prix Dames en brut seront récompensés.

### **REMISE DES PRIX**

Dimanche 21 Septembre 2025 au Club House, suivie d'un cocktail

### **COMITÉ DE L'ÉPREUVE - ARBITRES**

PIQUERET Amarante (Directrice du Golf) – Bernard VARNOUX (Chef Arbitre) et Frederic VARNI (Arbitre)

**Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement au cours du Grand Prix pour faire face à tout événement particulier (intempéries, ...).**

